



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

MÉMO ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, suivez les démarches pour bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :

1

INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE : ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR



Saisissez les informations **obligatoires**

- Nom
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse e-mail
- Adresse postale en France
- Numéro de téléphone



Déposez les pièces justificatives **obligatoires**

- Passeport/carte d'identité
 - Titre de séjour
- Copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)
 - Attestation de scolarité pour l'année en cours
 - Attestation d'autorisation parentale [- de 16 ans]
 - IBAN
 - Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

2

CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL



Téléchargez votre attestation **provisoire** d'affiliation à la Sécurité sociale



Déposez les pièces justificatives **manquantes ou non conformes** dans votre espace personnel



Dès que vous recevez un message vous attribuant un NIR...



...téléchargez votre attestation **définitive** d'affiliation à la Sécurité sociale

3

UNE FOIS VOTRE AFFILIATION FINALISÉE, VOUS RÉALISEZ DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AFIN D'ÊTRE REMBOURSÉ DE MANIÈRE PLUS SIMPLE ET RAPIDE



Vous ouvrez votre compte personnel ameli sur ameli.fr ou via l'application ameli



Vous demandez votre carte Vitale en fournissant vos pièces justificatives

- Photo d'identité récente
- Pièce d'identité



Vous déclarez un médecin traitant lors d'une consultation, auprès d'un médecin en France

Pour être mieux remboursé, l'Assurance Maladie vous recommande d'adhérer à une complémentaire santé.

Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence. CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE.

LE SITE ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant international doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

etudiant-etranger.ameli.fr



Ce site internet dédié – disponible en français, en anglais et en espagnol – et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.



BESOIN D'AIDE ?

Consultez le tuto accessible sur etudiant-etranger.ameli.fr, rubrique **Besoin d'aide**